

Publié le 25 février 2011

Funéraire : synergie de Sem dans le Boulonnais

C'est un parrainage original pour les PFI du Boulonnais : trois Sem funéraires ont accepté de rentrer dans le capital de la société d'économie mixte créée en février 2011. Un partenariat fort qui se traduira, entre autres, par un précieux soutien en formation et autre savoir-faire capital dans un marché très concurrentiel où les Sem veulent jouer la carte du professionnalisme, de la qualité, de l'éthique et du service public.



Doté de seulement deux crématoriums dans le bassin minier, le Pas-de-Calais présente un déséquilibre d'équipement de son territoire, contraignant les familles à de longs déplacements. « Au centre de la Côte d'Opale, le Boulonnais présente sur le plan géographique un intérêt majeur pour l'installation d'un nouveau crématorium », explique Frédéric Cuvillier, président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et président des [PFI du Boulonnais](#) (Prestations Funéraires Intercommunales du Boulonnais), Sem créée en février 2011 pour répondre à l'appel d'offre de gestion du futur équipement funéraire.

Souhaitant pallier l'absence d'offre de service public, la CAB a en effet placé parmi ses priorités la réalisation du crématorium dont les premiers travaux de construction débuteront en mars 2011, sur la commune de Saint-Martin-Boulogne. À l'unanimité les élus se sont prononcés en faveur de la mise en délégation de service public de la structure et de la création de la société d'économie mixte « PFI du Boulonnais ».

« L'agglomération boulonnaise veut optimiser la gestion du crématorium tout en permettant aux élus de maîtriser non seulement les prix, mais surtout les services proposés aux familles par la structure intercommunale », explique Patrick Gomel, directeur général des PFI du Boulonnais. Objectif : apporter une alternative à la loi du marché en proposant un service performant et de qualité à l'écoute des besoins des familles.

Une première en France

Des visites de plusieurs Sem funéraires, dont celles de [Grenoble](#), [Tours](#) et [Saintes](#), ont convaincu la CAB de la pertinence d'une Sem pour la gestion déléguée d'un crématorium. Une synergie originale s'est alors créée, les trois sociétés d'économie mixte décidant d'entrer dans le capital de la nouvelle structure, aux côtés de la CAB, du Crédit municipal de Boulogne-sur-Mer, de la Mutuelle Santé Apréva et de la Sem immobilière [Urbaviléo](#).

« Pour la première fois en France, trois Sem Funéraires sont partenaires d'une autre Sem œuvrant dans le même secteur d'activité, commente, Corinne Loiodice, présidente de l'Union du Pôle Funéraire Public. Cette action va dans le sens de la mise en place d'un réseau d'Entreprises publiques locales funéraires unies par des liens institutionnels et par des valeurs éthiques partagées, favorisant les échanges de compétences et de savoir-faire dans le domaine funéraire, mais aussi dans celui du management d'entreprises. »

Par Marie-Anne RAMAZZINA